|  |
| --- |
| **Coupe Régionale des Clubs - Bernard JEU**  **Article 1 - Conditions de participation**  Il s'agit d'une compétition par équipes. Chaque équipe est composée de six joueurs (trois garçons et trois filles).  Les équipes doivent être complètes.  Les joueurs composant l’équipe ne se rencontreront pas dans des tableaux par catégorie mais feront partie d’une même équipe de 6 joueurs.  Les compositions d’équipe peuvent varier d’une rencontre à l’autre.  Une équipe ne peut comporter au plus qu’un muté et un étranger.  **Article 2 - Echelons**  La Coupe de France des Clubs, Bernard Jeu comporte deux échelons : national et régional.  L'échelon régional est qualificatif pour l'échelon national. Il peut être organisé un échelon départemental.  **Article 3 - Engagements**  Au moment de l'engagement, les clubs doivent donner, pour les catégories représentées, le nom et le classement de chaque joueur et joueuse suivant le dernier classement officiel diffusé.  **Article 4 – Composition des équipes**  Equipe mixte de 6 joueurs composée ainsi :  - 1 senior messieurs : pas de sur-classement possible de benjamin, minime, cadet ou junior ;  - 1 senior dames : pas de sur-classement possible de benjamine, minime, cadette ou junior fille;  - 1 junior garçon ou 1 cadet (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamin ou minime ;  - 1 junior fille ou 1 cadette (selon le choix du club) : pas de sur-classement possible de benjamine ou minime ;  - 1 minime garçon ou 1 benjamin (selon le choix du club) ;  - 1 minime fille ou 1 benjamine (selon le choix du club).  **Article 5 - Déroulement des parties**  Equipe de 6 joueurs rencontrant une équipe de 6 joueurs, sur 1 table. Le capitaine de l’équipe placera ses joueurs et joueuses par ordre de points.  Les performances individuelles sont prises en compte (coefficient 0.25), excepté le dernier relais si celui-ci se termine avant le déroulement complet d’une manche  Chaque relais se joue en une manche de 11 points, sans deux points d’écart (exemple : 11/10).  L’équipe est déclarée vainqueur lorsqu’elle atteint 99 points.  1er relais : double mixte seniors  2e relais : n°3 masculin de l’équipe A contre n°3 masculin de l’équipe B  3e relais : n°3 féminin de l’équipe A contre n°3 féminin de l’équipe B  4e relais : double jeune masculin  5e relais : n°2 masculin de l’équipe A contre n°2 masculin de l’équipe B  6e relais : n°2 féminin de l’équipe A contre n°2 féminin de l’équipe B  7e relais : double jeune féminin  8e relais : n°1 féminin de l’équipe A contre n°1 féminin de l’équipe B  9e relais : n°1 masculin de l’équipe A contre n°1 masculin de l’équipe B et ainsi de suite jusqu’au 99e point.  Aucun temps mort ne peut être demandé par un(e) joueur(se) ou une paire.  **Article 6 - Retard**  Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom, au début d’un relais, perd celui-ci 0-11.  Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre, s'il arrive en cours de rencontre, est autorisé à disputer les relais suivants qui comptent alors dans le résultat.  Article 8 – Blessure en cours de rencontre  Un joueur blessé au cours d’un relais perd celui-ci 0-11 et ne peut poursuivre la rencontre.  Pour les rencontres suivantes, l’équipe peut le remplacer par un joueur de la même catégorie.  Dans le cas contraire, l’équipe est autorisée à continuer l’épreuve mais à chaque relais où le joueur blessé devait participer, le relais est considéré perdu 0-11  **CHAPITRE II**  **ORGANISATION SPORTIVE**  **Article 9 - Echelon national**  **9.1 - Qualification des équipes**  Quarante-huit équipes sont qualifiées de la manière suivante :  - une équipe par Ligue ;  - les places restantes et vacantes sont attribuées au prorata des équipes participantes à l’échelon régional, augmenté du nombre des équipes ayant participé à un échelon départemental et non qualifiées à l’échelon régional.  Une association peut être représentée par plusieurs équipes au niveau national.  **9.2 - Déroulement de la compétition**  Premier tour en poules de 4 avec :  - les deux premiers qualifiés dans le tableau principal (1 à 24) ;  - le 3e et/ou le 4e est placé dans le tableau B avec un classement intégral sur une base maximale de 48 équipes (25 à 48) ;  Classement intégral des équipes.  Les têtes de série, quel que soit l’échelon, sont calculées par l’addition des points des six joueurs et joueuses les mieux classés.  Lors de la finale nationale, les compositions d’équipes des clubs sont laissées libres et peuvent être différentes d’une rencontre à l’autre.  **Article 10 - Echelon régional**  **10.1 - Qualification des équipes**  La finale régionale se disputera sur le même type de rencontre**.**  Le nombre maximum des équipesengagées est de 16, soit 4 par départements  **10.2 - Déroulement de la compétition**  Premier tour en 4 poules de 4 avec :  - les deux premiers qualifiés dans le tableau principal (1 à 8) ;  - le 3e et/ou le 4e est placé dans le tableau B avec un classement intégral sur une base maximale de 8 équipes (9 à 16) ;  Classement intégral des équipes.  Les têtes de série, quel que soit l’échelon, sont calculées par l’addition des points des six joueurs et joueuses les mieux classés. |